

juger par l'influence qu'exercent aujourd'hui les vents brûlants que le Sahara nous envoie et qui sont justement appelés mangeurs de neige et destructeurs de glaciers. Tant que le Sahara fut couvert d'eau, jamais montagnes ne sentirent l'haleine embrasée du Fœhn et du Siroco ; les hivers, rarement combattus par un souffle attiédi, pouvaient accumuler leurs neiges et leurs glaces et étendre au loin leur empire. Mais quand le désert fut à sec, quelle débacle a dû se produire aux premières visites du Fœhn dans les énormes glaciers de nos Alpes ! (1) »

BIBLIOGRAPHIE.

LES ARCHIVES

DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A ALGER

PAR ALBERT DEVOULX

(complet en deux parties)

Brochure in-8° de 152 pages, chez Bastide, libraire-éditeur.

Nous avons rendu compte, dans l'*Akhbar*, de la première partie de ces archives, lorsqu'elle parut en 1863.

La Société historique ayant demandé, le 1^{er} mai 1864, à M. le Directeur-général, Mercier Lacombe, de vouloir bien aider l'auteur à faire imprimer le complément de son œuvre si éminemment utile, ce haut fonctionnaire, par décision du 13 du même mois, accorda une souscription de 500 francs dans ce but. Grâce à cette mesure libérale, M. Devoulx fut à même de publier, au commencement de cette année 1865, non-seulement le

(1) L'auteur d'un travail sur le Sahara, publié dans la *Revue des deux mondes*, propose de ramener la mer sur ce terrain dont plusieurs parties sont au-dessous de son niveau.

Si la théorie expliquée ci-dessus est exacte, ce serait nous ramener à la période glaciaire. — *N. de la R.*

complément annoncé, mais aussi de réimprimer en même temps la première partie déjà parue, afin de ne point scinder une série de matériaux historiques qui, par leur nature, étaient destinés à se trouver ensemble. Ces documents restés inédits commencent au numéro 68, page 66 de la nouvelle brochure et se terminent au numéro 148. C'est de ceux-là seuls que notre compte rendu doit s'occuper.

Les pièces relatives aux cadeaux à faire par les négociants français aux autorités algériennes et même à d'assez minces employés indigènes continuent à abonder. Tout est prétexte à des libéralités de ce genre : le gain d'une bataille, la prise d'une ville en Tunisie, l'avènement d'un haut fonctionnaire, son mariage, l'accouchement de sa femme. On admire à ce sujet combien l'esprit des gens de ce pays était ingénieux pour tirer honnêtement de l'argent des chrétiens. Il va sans dire que ces corsaires, comme d'habitude, ne rendaient pas gracieuseté pour gracieuseté et les actes de piraterie ainsi que les mauvais traitements de tout genre, y compris la mise aux fers de nos consuls, allaient toujours leur train. Le recueil de M. Devoux renferme de nombreux et intéressants documents sur la matière.

Celui qui est daté du 16 avril 1760 est surtout bon à consulter. Nous y notons, d'ailleurs, vers la fin, ce passage que l'auteur a marqué d'un signe de doute (?) :

« L'abord journalier d'environ douze à quinze cents esclaves, »
 » dont une grande partie forçats des galères de Naples ou *deterrés* »
 » (?) d'Oran »

Au mot *deterrés*, qui est ici la traduction par trop littérale du mot castillan *desterrados*, il faut substituer l'expression propre qui est *bannis*. On sait, en effet, qu'Oran, comme d'autres stations espagnoles situées sur le littoral marocain, a été un lieu *d'exil*.

On doit à l'usage onéreux des cadeaux officiels dont nous avons parlé plus haut de connaître avec exactitude les noms et la date de l'avènement des principaux fonctionnaires algériens, qui sont ordinairement passés sous silence dans les ouvrages européens et même dans les chroniques indigènes. A quelque chose malheur est bon ! Ces mentions ne sont pas sans utilité pour préciser ou débrouiller certains points de l'histoire locale.

Parmi les documents de la dernière partie, l'attention se porte sur les numéros 107 et 108, qui sont relatifs à la mise à la chaîne de notre consul Vallière, brutalité motivée sur ce qu'un capitaine français avait osé se battre contre un raïs algérien, croyant avoir affaire à un forban de Salé dont ledit corsaire avait arboré le pavillon !

A ce sujet, M. Vallière définit énergiquement et avec exactitude en ces termes la position des Français dans la Régence d'Alger à ces époques :

« les Algériens, dit-il, ne considéraient plus les consuls
 » que comme des otages la compagnie d'Afrique établie à
 » Bône et à La Calle était considérée par les Barbaresques sous le
 » même point de vue et les Algériens pouvaient, selon
 » leur caprice, arrêter le personnel de cette compagnie (française)
 » et le rendre responsable des événements. Il proposait en con-
 » séquence d'abandonner définitivement les concessions »

M. Vallière oublie d'ajouter que si ces corsaires toléraient l'élément chrétien parmi eux, c'est parce qu'ils avaient su en faire une véritable vache à lait dont ils ne voulaient point perdre le produit.

En vérité, plus on approfondit la triste histoire de ces trois siècles de ruines et de hontes infligées systématiquement et insolamment par le gouvernement turc d'Alger à toutes les nations européennes, moins on comprend la durée d'un pareil régime. Et dire que lorsque la France voulut, à ses frais et à ses risques et périls, y mettre fin, elle trouva sur sa route, comme premier obstacle, la diplomatie d'une grande puissance chrétienne !

Il faudrait un article beaucoup trop étendu pour analyser complètement toutes les pièces consulaires publiées par M. Devoux. Nous arrêterons donc ici ce travail et terminerons par quelques mots sur le dépôt même d'où ces pièces proviennent.

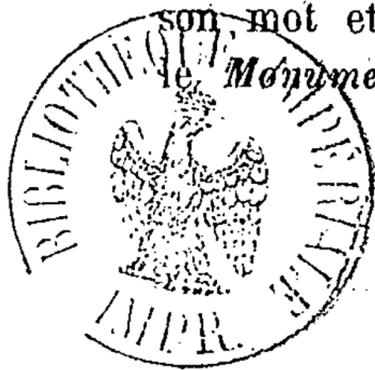
Les archives du consulat général de France, que nous avons cru, ainsi que bien d'autres personnes, déposées au Domaine, étaient restées jusqu'en 1864 dans l'étude de maître Martin notaire, qui les tenait de son père, ancien chancelier du consulat

de France à Alger. Lorsque M. Devoux publia la première partie de son travail, il oublia d'indiquer clairement cette circonstance digne de remarque. Mais comme il avait envoyé des exemplaires de sa brochure à M. le Ministre des affaires étrangères, on eut l'éveil dans ce département sur l'existence d'un dépôt de documents consulaires à Alger et on le réclama officiellement. De sorte que nos travailleurs sont à la veille de perdre un riche ensemble de matériaux historiques qui n'intéressent guère que ce pays.

Nous nous contentons de préciser l'état de la question avec l'espoir que la haute administration coloniale pourra intervenir pour nous conserver des éléments d'étude qui ont cessé d'avoir aucune valeur diplomatique et que par conséquent le ministère des affaires étrangères n'a aucun intérêt réel à réclamer.

Les archives dont nous parlons sont aujourd'hui au Secrétariat général du Gouvernement.

Tombeau de la Chrétienne. — Au moment de mettre cette feuille sous presse, nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que l'Empereur vient d'accorder la somme jugée nécessaire (6,000 fr.) pour terminer les travaux d'exploration commencés en 1855 à ce monument d'un si haut intérêt. Ces travaux vont être repris, cette fois, sur une grande échelle; il est donc permis d'espérer que l'énigme archéologique qui semblait nous braver depuis trente-cinq ans va enfin livrer son mot et que nous saurons ce qu'est et ce que renferme le *Monumentum commune regiae gentis* de Pomponius Mela.



Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.